

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE

—
COMMUNE
DE
TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2024-214

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars ;
Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;
Vu le Code de la Route ;
Vu la demande présentée par les Services Techniques de la mairie de Torcy pour des travaux de décaissement de la butte longeant le trottoir Avenue de Conselve afin de favoriser la circulation couloir pédibus – trajet cantine scolaire / portion de voirie comprise entre le carrefour Conselve – Bourgogne et la rue des Millepertuis ;
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : Le 20 mars 2024 de 07H00 à 14H00, la circulation aux abords du chantier cité ci-dessus s'effectuera sur une voie en raison des besoins du chantier (engin – tractopelle).

ARTICLE II : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons / basculement sur le trottoir opposé.

ARTICLE III : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la mairie de Torcy.

ARTICLE IV : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLES VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLES VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 15 mars 2024
Le Maire,

Notifié - Publié le

15 MARS 2024

Le Maire,



Mr Philippe PIGEAU